



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 17 FEVRIER 2022**

**Date de convocation :**  
10/02/2022

En exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude AYMERICH, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Daniel RENOLLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : William BURGHOFFER (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Annabelle ALESSANDRIA (pouvoir à Claude AYMERICH), Alain DOMENECH (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Alain MARGALET), Jade SAVOYE (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE)

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/15 : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – RESTAURATION DE L'HOSPICI**

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint rappelle la délibération n°2020/79 du 26 Novembre 2020 qui valide le marché de travaux de restauration de l'hospice. Il rappelle également la délibération du 18 novembre 2021 qui validait l'avenant n°1 sur le lot 1 maçonnerie – gros œuvre.

Suite au questionnement d'un élu sur un poste de dépenses, la maîtrise d'ouvrage a demandé à l'architecte et à l'entreprise de vérifier toutes les données de l'avenant. La question était justifiée et le présent avenant reprend celui validé en 2021.

Par la même occasion et vu que les tranches 1 et 2 sont désormais terminées, un bilan peut être fait sur l'opération. De plus, il s'agit d'acter des travaux supplémentaires sur le lot 1 maçonnerie – gros œuvre, suite à la demande express d'Enedis de déplacer le compteur du logement situé dans l'édifice. Ces travaux, vérifiés par la maîtrise d'œuvre, s'élève à 11 395,44 € TTC.

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint présente donc un avenant au marché initial sur le lot 1 maçonnerie – gros œuvre, comme sur le lot 2 charpente couverture.

Il demande à l'assemblée de se positionner et d'annuler la délibération du 18 novembre 2021.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise désignée ci-après pour le montant suivant :

Lot 1 : SELE : + 16 679,42 € TTC

Lot 2 : SELE : + 7 506,84 € TTC

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits

**ANNULE** la délibération n°2021/78 du 18 novembre 2021

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 17 février 2022

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint délégué,

Claude AYMERICH

